



# HÉRITAGE MONTRÉAL

## *Concordia Salus* **Être Montréal au 21<sup>e</sup> siècle**

Notes pour une présentation sur le projet de  
**Plan de développement de Montréal**  
**« Demain Montréal »**  
à l'Office de consultation publique de Montréal  
Montréal, le 5 septembre 2013

### Table des matières

#### **I. Introduction**

- a. Présentation de l'organisme
- b. Définitions et principes de référence
- c. Intérêt pour la présente consultation

#### **2. Évaluation du projet de Plan de développement**

- a. Commentaires généraux
  - Sur la vision de développement
  - Sur les principes de développement
  - Sur la priorisation et la faisabilité
  - Sur les enjeux liés au domaine institutionnel
  - Sur le rôle de l'appareil municipal
- b. Commentaires particuliers
  - Section Vision / Vivre et grandir à Montréal
  - Section Vision / Travailler et étudier à Montréal
  - Section Vision / Aménager la Ville
  - Section Plan d'action / Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole
  - Section Plan d'action / Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers
  - Section Plan d'action / Accroître l'utilisation du transport collectif et actif
  - Section Cadre financier

#### **Annexes**

1. Résolutions de l'Assemblée générale d'Héritage Montréal relatives au développement de Montréal (2009 – 2013)
2. Lettre ouverte conjointe sur l'art public à Montréal (23 janvier 2013)

## I. Introduction

### a. Présentation de l'organisme

Héritage Montréal est un organisme indépendant et non-partisan créé pour « *promouvoir et encourager la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec* » (Lettres patentes, 15 X 1975).

Depuis plus de 35 ans nous œuvrons par l'éducation, la collaboration et la représentation à sensibiliser la diversité des acteurs et décideurs qui interviennent sur le patrimoine urbain, des citoyens et des propriétaires individuels de tous âges jusqu'aux chefs d'entreprise et aux responsables gouvernementaux et municipaux. Cette action s'incarne dans des programmes publics de découverte (Architectours, conférences, publications) et de formation suivis par des milliers de citoyens jusqu'à présent. Elle compte aussi sur des partenariats et des alliances qui ont engagé Héritage Montréal et ses partenaires au service d'une vision du développement de Montréal qui ne soit pas détaché de son identité propre – son ADN – à laquelle le patrimoine et l'environnement bâti autant que la géographie et la culture urbaines participent vivement.

Héritage Montréal a aussi soutenu le développement d'outils et de pratiques d'aménagement et de consultation en contribuant à des actions pionnières comme les consultations publiques sur le Vieux Port de Montréal, sur l'avenue McGill Collège, sur l'agrandissement du musée des beaux-arts, sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu et de l'ensemble institutionnel de Villa-Maria ainsi qu'à la première Agora citoyenne sur le développement de la région métropolitaine en 2010 qui accéléra l'élaboration et l'adoption d'un premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en 2012 par la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec.

Héritage Montréal œuvre ainsi à la reconnaissance du patrimoine, sa conservation, sa mise en valeur et son enrichissement comme éléments du développement durable, culturel et économique et enjeux de société.

### b. Définitions et principes de référence

Héritage Montréal emploie une définition inclusive du patrimoine culturel fondée sur ses lettres patentes, sur son expérience de la réalité notamment dans le contexte de la région montréalaise et sur les références nationales ou internationales reconnues dont la *Déclaration québécoise du patrimoine* et les chartes et documents de l'ICOMOS et de l'UNESCO. Ainsi, nous traitons de lieux, de constructions ou d'ensembles sous les cinq dimensions patrimoniales suivantes : le construit, le paysage urbain, le mémoriel, l'archéologique et le naturel, chacune associée à des champs de connaissance et d'action réglementaire, économique ou communautaire.

Pour compléter cette définition inclusive, l'Assemblée générale d'Héritage Montréal ratifia cinq principes de développement en invitant les autorités locales ou nationales autant que les personnes ou les entreprises à les adopter à leur

tour dans l'exercice de leurs droits et responsabilités en élaboration leurs projets ou en veillant à l'adéquation des pratiques de gestion. Ces principes servent aussi à Héritage Montréal et plus particulièrement à son Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) dans l'examen de dossiers et de projets comme celui du Plan de développement de Montréal et dans la préparation d'interventions comme celle-ci auprès de l'Office de consultation publique de Montréal. Ces cinq principes sont :

- i. **Recevabilité et pertinence**
- ii. **Prise en compte du patrimoine et du contexte urbain**
- iii. **Exemplarité, cohérence et crédibilité du processus**
- iv. **Innovation et potentiel de solution inspirante**
- v. **Durabilité, legs et effet durable (+ 25 ans)**

### c. **Intérêt pour la présente consultation**

Le 31 mai 2012, l'Assemblée générale d'Héritage Montréal réunie au Château Ramezay à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la doyenne des associations citoyennes oeuvrant en patrimoine à Montréal, adoptait une résolution sur le Plan de développement (voir Annexe 2). Cette résolution comprend les quatre demandes spécifiques suivantes :

- a. *Que le rôle du patrimoine bâti et aménagé et d'ensembles tels que le Vieux Montréal / Havre de Montréal / canal de Lachine, le mont Royal ainsi que les propriétés et domaines du patrimoine religieux soit reconnu nommément dans le futur Plan de développement et que des orientations spécifiques pour sa protection, sa mise en valeur et, le cas échéant, sa revitalisation y soient énoncées.*
- b. *Que les principes d'excellence en développement urbain – la pertinence et la recevabilité des projets; la prise en compte du patrimoine bâti, paysager, mémoriel, archéologique et naturel ainsi que de l'urbanité; l'exemplarité du processus d'élaboration, d'évaluation et de réalisation d'un projet; le facteur d'innovation et la durabilité réelle du résultat eu égard aux prochaines décennies – soient intégrés au futur Plan de développement;*
- c. *Que le rôle et les conditions spécifiques du cœur de l'agglomération – territoire comprenant notamment le centre-ville, les quartiers limitrophes et certaines parties des arrondissements Ville-Marie, Sud Ouest, Plateau Mont-Royal ou Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qui reçoivent ou sont appelés à recevoir des fonctions centrales, soit reconnu spécifiquement dans cette démarche pour qu'une vision de développement pour ce territoire soit incluse au Plan de développement, tenant compte des dimensions patrimoniales, des besoins d'aménagement comme des enjeux liés à l'accueil des entreprises ou d'une diversité de résidents et d'usagers dont les familles et les organismes culturels; et*

- d. *Que l'Office de consultation publique de Montréal soit mandaté pour tenir une consultation publique suivant les règles de l'art sur le projet de Plan de développement préalablement à son dépôt pour adoption par la Ville de Montréal.*

Cette résolution s'inscrit dans la continuité de notre préoccupation pour le type de développement de la métropole, pour sa qualité et pour ses bénéfiques et ses bénéficiaires réels. Héritage Montréal est né en 1975 dans la foulée de la démolition tragique de la maison Van Horne, le 8 septembre 1973, et de la création de Sauvons Montréal dans les semaines suivantes. S'ajoutant aux nombreuses démolitions au centre-ville et dans d'autres quartiers, cet événement mit en question la vision établie du développement urbain. Héritage Montréal est ainsi associé depuis son origine à un effort pour définir et mettre en œuvre un développement « à la montréalaise », propre à notre ville dont il tirerait parti de la riche diversité du territoire et de la société; par exemple, en transformant en opportunité créative l'important défi de reconversion qui touche autant le patrimoine bâti que l'économie de la métropole.

Cette ambition a guidé notre action depuis plus de 35 ans et ce, même si elle s'est beaucoup exprimée à l'occasion de travaux touchant la sauvegarde d'éléments du patrimoine urbain ou la modernisation des outils d'urbanisme et de consultation. Du point de vue d'Héritage Montréal, la présente consultation publique sur le projet de Plan de développement offre une occasion unique de convier la population et la société civile par un exercice crédible et indépendant, à aider à combler l'actuelle lacune de cadre inspirant pour le développement de Montréal et ce, en s'élevant au-delà des fractures partisanes, administratives et territoriales qui trop souvent entravent notre progrès collectif.

Fondée sur l'article 91 de la charte de la Ville de Montréal, la présente consultation offre ainsi l'occasion d'examiner collectivement les objectifs de développement pour Montréal tant dans ses dimensions qualitatives et ses composantes communautaires, culturelles, économiques et sociales que dans ses bénéfiques réels pour la société montréalaise. C'est sur cette considération que nous nous y intéressons tout autant qu'aux suites que la prochaine administration montréalaise apportera au rapport et aux recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal.

**91.** *La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social.*

*Ce plan peut également prévoir les objectifs poursuivis par la ville dans toute autre matière liée à l'exercice d'une compétence municipale*

*Extrait de la charte de la Ville de Montréal  
C-11.4; version à jour du 1<sup>er</sup> août 2013*

## 2. Évaluation du projet de Plan de développement de Montréal

### a. Commentaires généraux

#### Sur la vision de développement

Le projet de Plan de développement contient de nombreuses propositions intéressantes ainsi que des expressions de principes auxquelles nous adhérons volontiers et ce, d'autant mieux qu'elles sont présentes depuis plusieurs années dans le vocabulaire des souhaits et consensus montréalais. Cependant, nous avons du mal à en dégager une vision claire et inspirante de développement pour Montréal. Sans priver ce plan du Plan d'action qui en assurera la mise en œuvre concrète, si importante après des années de plans, de politiques et de catalogue Montréal 2025, il serait pertinent de doter ce plan d'un véritable énoncé de vision pour le développement de Montréal. Au lieu de procéder d'une vision de « reconstruire la ville sur elle-même » (page 13 du projet de Plan de développement) qui fait étrangement écho à l'idéologie reconstructionniste qui sévit dans les années 1960 et 1970 laissant certaines hypothèques pesantes en matière d'urbanité et de qualité de vie, cet énoncé devrait d'abord reposer sur l'objectif premier de mettre en valeur et amplifier l'identité distinctive de Montréal.

Cette identité de métropole diversifiée et créative émane de la société montréalaise autant que de son site et de son histoire dont témoigne son patrimoine marqué par une diversité, une densité et une complexité toutes particulières. Incarnée dans la devise *Concordia Salus*, dans la longue tradition associative et communautaire ou encore dans des processus formels et informels de concertation et de participation, sa résilience, sa capacité de relever les défis sociaux, économiques, communautaires ou environnementaux sont aussi des dimensions de cette identité distinctives, très pertinentes en cette période de reconversion et de réinvention profonde – plutôt que de reconstruction – de la métropole.

Cela nous semble cohérent avec la préoccupation contemporaine pour le positionnement des métropoles dans un contexte international qui valorise la personnalité des villes dans une économie du savoir créatif et d'une nouvelle urbanité à laquelle contribue le génie du lieu dont Montréal ne manque pas. Elle l'est aussi avec la reconnaissance de Montréal comme *métropole culturelle* et *Ville UNESCO de design*. La notion d'identité est présente dans le document mais comme un champ de mise en œuvre d'une des trois perspectives du projet de Plan de développement – Aménager la ville. Tout en appréciant cette reconnaissance entre l'identité de la ville et sa forme – architecture, architecture du paysage, aménagement et art public, force est de constater que l'identité ne devrait pas se limiter à cela. L'identité montréalaise est aussi portée par le tissu social et, surtout, par la pratique de développement qui met à contribution les acteurs de la société pour aborder des enjeux par des processus qui eux aussi, tiennent de la distinction du modèle montréalais.

Héritage Montréal demande que le futur Plan de développement repose sur une vision claire du développement de Montréal exprimée en termes de reconversion et de réinvention (plutôt que de reconstruction) ainsi que de

création d'un legs de valeur qui aide Montréal et les montréalais et enrichisse véritablement notre patrimoine sur un horizon minimal de 25 ans.

Fondée sur l'identité propre de notre ville – son site, sa société, sa qualité de vie, ses échelles et usages, ses façons de faire et d'évoluer, cette vision devrait avoir pour objectif d'amplifier cette identité et le patrimoine montréalais par la convergence et par la concertation des actions de la Ville et de la collectivité. Elle devrait en conséquence être accompagnée d'indicateurs qui permettent d'apprécier la contribution que des projets, des programmes, des politiques ou des partenariats de la Ville de Montréal apportent à sa réalisation.

### **Sur les principes de développement**

Pris individuellement, chacun des 15 principes de développement énoncés dans le projet de Plan (pages 14 et 15), nous apparaît pertinent et intéressant mais il est difficile de dégager les lignes de forces d'une telle énumération nivelée. En ce sens et pour mieux engager et mobiliser les forces montréalaises autour de quelques véritables orientations prioritaires, il serait préférable de regrouper ces 15 principes sous trois grands principes moteurs.

Héritage Montréal propose de regrouper les 15 principes énumérés dans le document en trois principes d'un développement à la montréalaise visant prioritairement la mise en valeur et l'amplification de l'identité urbaine de Montréal :

#### **1. Habitabilité / Convivialité**

- Accessibilité, inclusion et diversité sociale (familles, artistes, jeunes...)
- Diversité des activités et des usages
- Proximité des services
- Lieux collectifs identitaires (fleuve, montagne, centre-ville...)
- Santé et sécurité

#### **2. Urbanité / Créativité**

- Dignité et qualité d'aménagement et de gestion du domaine public
- Architecture, art public et visibilité des fonctions créatives
- Mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et naturel
- Reconversion du territoire et mobilité urbaine
- Usages novateurs et agriculture urbaine
- Environnement et développement durable
- Personnalité de rayonnement internationale

#### **3. Efficacité / Profitabilité**

- Réconciliation qualité de vie / développement / transports
- Réalisation d'un urbanisme compact
- Valorisation du centre-ville et de ses liens avec les quartiers
- Déploiement et adaptation des services collectifs
- Réduction des risques et résilience urbaine
- Concertation et collaboration (planification, réalisation, retombées)

### **Sur la priorisation et la faisabilité**

Par le passé, plusieurs documents, politiques et plans adoptés par la Ville de Montréal comportaient un foisonnement de priorités qui a hypothéqué leur réalisation et affecté une partie de la confiance versée par la population et les acteurs du développement dans l'action municipale, en particulier lors des exercices de priorisation a posteriori imposés par la réalité concrète des moyens, financiers notamment mais aussi politiques, dont dispose la Ville.

Nous reconnaissons l'effort important consenti par les équipes responsables de la préparation du projet de Plan de développement à concentrer sa vision de développement autour de trois orientations principales et son plan d'action autour de quatre. Le document comporte cependant encore un grand nombre de propositions dont on peut s'interroger sur la faisabilité globale.

Héritage Montréal demande que le futur Plan de développement énonce les principes et critères qui présideront à une éventuelle priorisation dans la réalisation des propositions du plan d'action, y compris en vue de la création d'un legs pour les anniversaires de 2017.

### **Sur les enjeux liés au domaine institutionnel**

Marquantes dans le tissu et le paysage urbain du centre-ville, de la montagne comme des quartiers et des rives, les institutions civiles, religieuses et académiques ont fortement contribué à l'identité ancienne et contemporaine de Montréal et à son développement physique, social et économique. Immatérielles par définition, elles n'en ont pas moins constitué un important patrimoine de propriétés, de bâtiments et de sites paysagers ou naturels formant ce domaine institutionnel qui distingue Montréal et complète le domaine public strict.

Anticipé il y a 20 ans puis reconnu dans le Plan d'urbanisme (2004) et la politique du patrimoine (2005) comme dans les réflexions sur le mont Royal, nombre de ces propriétés sont aujourd'hui ou seront sous peu exposées à une désaffectation; par exemple, les églises, les hôpitaux Hôtel-Dieu, Royal Victoria, Miséricorde et Children's, des écoles, des édifices publics ou des casernes militaires, souvent de grande valeur patrimoniale pour leur architecture et leur présence dans la mémoire et le paysage collectif. Compte tenu de son ampleur, la reconversion et le redéploiement du domaine institutionnel interpellent toute la société montréalaise et les gouvernements supérieurs. Elles ne peuvent être traitées au cas par cas et commandent une attention stratégique dans le Plan de développement ainsi qu'un véritable investissement créatif pour des processus et des outils (partenariat, fiscalité, fiducie, servitude) à la montréalaise.

Héritage Montréal demande que le futur Plan de développement identifie clairement l'enjeu de la reconversion du domaine institutionnel en lien avec l'identité, l'aménagement (patrimoine, espaces verts) et le développement social, communautaire, culturel et économique de Montréal et engage rapidement la Ville de Montréal à agir pour en assurer le succès exemplaire en concertation avec la société civile et les acteurs publics et privés.

### **Sur le rôle de l'appareil municipal**

L'exposé collectif du projet de Plan de développement par le directeur général, M. Robert Lamontagne, et ses collègues de la haute direction de la Ville de Montréal a apporté une illustration éloquentes d'une capacité interne de coordination dont on néglige trop souvent l'importance au service d'une saine gestion et d'un développement véritable de Montréal. Nous réjouissons de voir que cette consultation publique dont le mandat a été confié par l'administration montréalaise à l'Office de consultation publique suite à des demandes de la société civile auxquelles Héritage Montréal participa, ait permis à la direction de la Ville de faire une telle démonstration de solidité et de cohérence.

Héritage Montréal appuie l'appropriation du futur Plan de développement par la direction générale de la Ville de Montréal comme fonction titulaire afin d'assurer la cohérence des services municipaux dans sa mise en œuvre à court, moyen et long terme.

Héritage Montréal demande d'établir un mécanisme de suivi conséquent et transparent avec le concours de l'Office de consultation publique de Montréal qui permette à la population et aux acteurs de la société civile de comprendre, commenter et contribuer à la mise en œuvre de ce Plan par l'appareil municipal, sa direction générale et ses différents services.

## **b. Commentaires particuliers**

### **Section Vision / Vivre et grandir à Montréal**

- **Consolider et améliorer les quartiers existants**

Héritage Montréal partage la volonté d'agir sur les diverses dimensions de ce qu'est un quartier. Nous recommandons toutefois d'exprimer d'abord cette action en termes des qualités – les qualités de la ville et non pas uniquement quelques lieux de qualité dans la ville – que l'on visera à maintenir ou à instaurer dans les quartiers plutôt qu'uniquement présenter des projets qui pourraient y contribuer; par exemple, la promenabilité comme qualité de l'espace urbain dans les quartiers comme au centre-ville et non seulement des projets de promenades exclusivement piétonnes. De même, la préoccupation pour une architecture verte devrait être exprimée en termes de rénovation autant que de construction neuve. Enfin, la consolidation des quartiers et leur amélioration devrait comprendre un volet sécurité et résilience urbaine qui ne soit pas limitée aux seules questions d'eaux pluviales mais tiennent compte des autres risques à réduire.

- **Assurer la croissance résidentielle**

Héritage Montréal appuie cette orientation tout en demandant que la croissance résidentielle ne se réduise pas qu'à une simple statistique mais bien qu'elle soit diversifiée et associée à la notion de milieux de vie dans lesquels l'emploi ou la vie familiale, communautaire et culturelle ont aussi leur place. Comme dans Griffintown, l'accroissement massif du nombre de tours résidentielles au centre-ville peut satisfaire certains appétits quantitatifs mais risque de créer un centre-ville dortoir tout aussi néfaste qu'un centre-ville déserté tant craint dans les années 1980.

En traitant d'habitation, Héritage Montréal rappelle aussi que Montréal et ses quartiers se distinguent par les formes d'architecture résidentielle et d'habitation que Montréal par son histoire et ses bâtisseurs ont su inventer aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles; par exemple, les maisons en rangées, les plex, les conciergeries ou les cités jardins ou planifiées qui ont aussi inspiré les artistes et contribué à l'identité montréalaise. Nous croyons pertinent que le futur Plan de développement ne se contente pas de statistiques mais lance le défi aux bâtisseurs et aux architectes actuels d'ajouter à ce patrimoine un habitat montréalais pour le 21<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le sujet des TOD mérite une attention critique pour éviter qu'il ne serve de slogan creux invoqué pour justifier des projets autrement irrecevables (voir le projet de développement des anciens terrains du ministère des Transports à Ahunstic qui a fait l'objet d'une consultation de l'Office de consultation publique de Montréal).

### **Section Vision / Travailler et étudier à Montréal**

Héritage Montréal demande qu'on applique aux infrastructures économiques, de transport, de savoir, d'enseignement et de santé, des ambitions, voire des exigences de qualité architecturale et de legs

patrimonial auxquelles elles sont trop souvent indifférentes contribuant ainsi à l'érosion de la montréalité du développement comme l'illustrent les CHU en chantier et certains équipements liés aux programmes fondamentaux d'un développement durable tels que le transport collectif.

## **Section Vision / Aménager la Ville**

- **Renforcer l'identité de Montréal**  
Héritage Montréal appuie la reconnaissance de l'enjeu de l'identité de Montréal dans le futur Plan de développement. Comme nous l'avons identifié dans nos commentaires généraux, cet enjeu ne devrait pas être limité à la question de l'aménagement et du patrimoine mais orienter l'ensemble du modèle de développement comme nous y invitent le titre de *Ville UNESCO de design* ou d'hôte du rendez-vous planétaire C2-MTL dont Montréal s'enorgueillit à juste titre.

Au sujet du patrimoine, il importe de rappeler que le patrimoine n'est pas qu'un témoin statique comme le décrit le projet de Plan de développement. Il constitue, dans cette vision contemporaine du développement de villes comme Montréal, un véritable actif à reconnaître, valoriser et enrichir.

Héritage Montréal note aussi l'inclusion dans le texte de cette section d'une référence au massif des tours du centre-ville sur un pied d'égalité avec les deux grands fondateurs du paysage identitaire de Montréal soit le fleuve et la montagne. Sans rejeter la reconnaissance du paysage bâti et de sa silhouette dans l'identité de la ville, nous considérons cette affirmation biaisée compte tenu qu'elle pourrait tendre à justifier des négligences ou des préjugés dans l'évaluation des projets en fonction de leur impact sur la présence emblématique du mont Royal, par exemple.

Par ailleurs, Héritage Montréal se préoccupe vivement de l'érosion du paysage identitaire de Montréal et de ses quartiers et considère comme beaucoup trop vague et lointain l'engagement de la Ville de Montréal qui « *compte poursuivre ses efforts pour améliorer les outils permettant de déterminer les composantes paysagères qui rendent Montréal attrayante et dont la collectivité veut assurer la conservation* » (page 38). La Ville de Montréal doit affirmer dans son plan de développement une volonté manifeste d'agir en gardienne crédible du paysage urbain et de ses composantes de valeur collective et non seulement annoncer une intention d'améliorer des outils.

Enfin, Héritage Montréal porte à l'attention de la commission consultative le texte d'une lettre conjointe que nous avons rédigée et publiée sur la question de l'art public à Montréal, sujet dont nous saluons l'inclusion dans le projet de Plan de développement.

- **Favoriser des aménagements et une architecture de qualité**

Héritage Montréal souscrit à cette volonté et encourage la Ville de Montréal par son futur Plan de développement à intégrer cette ambition dans l'ensemble de ses opérations, des stratégies générales jusqu'à la gestion quotidienne des espaces publics. Il faut dégager la Ville de Montréal de son attention primaire aux quantités de nouveaux bâtiments pour qu'elle reconnaisse davantage son rôle de gardienne et promotrice de l'intérêt collectif par la qualité des reconversions, rénovations et constructions comme facteurs d'enrichissement du paysage urbain. A cet effet, le Plan de développement devrait comprendre une référence spécifique à l'action des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU), leur composition et la formation de leurs membres.

Les exemples des clôtures en fer forgé du parc Morgan, perdu au grand dam des citoyens qui y étaient attachées, de celles du square Saint-Louis, remplacées par des répliques détaillées, ou les actions citoyennes à Rosemont pour rétablir les bandes vertes dans les trottoirs, soulignent l'importance de ne pas négliger les détails en aménagement et en entretien du domaine public. De même, la réfection des conduites sous la rue Sainte-Catherine doit être vue comme une occasion de réaliser une opération prudente au chapitre de la vitalité commerciale qu'une action vigoureuse d'amélioration sensible du domaine public en surface, notamment dans une vision de créer un legs pour 2017.

Enfin, nous croyons pertinent d'inclure au Plan de développement une préoccupation concrète pour la pollution visuelle – diurne et nocturne, commerciale ou publique – en invitant la Ville de Montréal à une démarche concertée avec les acteurs de l'aménagement à cet égard. L'exemple des consultations menées sur les antennes par l'Office de consultation publique de Montréal pourrait être répété pour le thème plus général de cette pollution et des mesures de contrôle voire d'élimination à imaginer.

### **Section Plan d'action / Renforcer le leadership de Montréal**

Héritage Montréal souhaite que l'ambition de ce futur Plan de développement aille au-delà du rôle de Montréal comme « moteur de développement économique de la région métropolitaine » (page 51). La reconnaissance dans le Plan de développement du rôle du centre-ville dans l'identité de la métropole est très pertinente. Nous nous préoccupons de la manière dont les liens visuels auxquels on fait référence pourront être valorisés, voire préservés, dans un contexte où l'arrondissement de Ville-Marie a adopté un règlement omnibus de plus de 600 amendements à son règlement d'urbanisme avec pour conséquence de soustraire à l'attention publique une grande quantité de dossiers qui la mériteraient et qui touchent justement à ces notions de paysages et d'usages identitaires, maintenant laissés à un certain arbitraire.

Sans limiter les solutions aux enjeux de développement du centre-ville aux seuls champs de l'architecture et de la qualité de l'aménagement et du design, il faut jeter un regard critique sur certains projets urbains comme le

du CHUM et du CUSM dont la contribution au patrimoine architectural de la métropole et à la revitalisation urbaine des quartiers qu'ils affectent (Quartier latin, square Viger, Square Mile et mont Royal, Notre-Dame-de-Grâce) méritent d'être sérieusement examinés et suivis.

De même, Héritage Montréal maintient son objection au projet Bonaventure pour sa composante de constructions en hauteur considérant l'encloisonnement des quartiers des Récollets et Griffintown par une muraille de tours résidentielles qui obstrueront de surcroît le paysage de l'entrée du centre-ville l'axe University.

### **Section Plan d'action / Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers**

Héritage Montréal recommande que la notion de quartier soit traitée de manière distincte de la structure politique et administrative des arrondissements, en tenant compte des dimensions identitaires, culturelles et sociales et de notions comme l'authenticité, la personnalité, la saisonnalité, la convivialité ou la proximité.

Plutôt que d'accumuler des gestes isolés résultant de programmes traités en silo, la mise en valeur de bâtiments repères civiques ou autres, y compris les clochers, l'art public ou encore les programmes d'entretien et de plantation d'arbres – nous réitérons notre proposition de création d'un verger montréalais interarrondissemental exprimé dans le cadre de la consultation publique sur l'agriculture urbaine – devrait être associés à cette conception du territoire des quartiers comme paysages culturels vivants, riche de leur complexité et de leur authenticité.

### **Section Plan d'action / Accroître l'utilisation du transport collectif et actif**

Héritage Montréal reconnaît l'importance de compléter le déploiement d'un réseau cyclable sur le territoire montréalais et ce, tant dans une perspective de transport et de mobilité des personnes que de qualité de vie et d'urbanité à la montréalaise. Nous nous interrogeons cependant sur la nature des investissements proposés pour améliorer la réalité des piétons et sur leur impact en terme de promenabilité générale, une qualité qui devrait faire partie des objectifs du Plan en complément à la mobilité et en convergence avec les objectifs de santé exprimé par le transport actif.

### **Section Cadre financier**

Héritage Montréal recommande d'inclure ici des moyens et outils d'une fiscalité incitative pour aider à relever l'important défi de conservation, de reconversion ou de revitalisation du patrimoine bâti et du domaine institutionnel.

**Annexe I.****Résolutions de l'Assemblée générale d'Héritage Montréal relatives au développement de Montréal (2009 – 2013)**

- |           |  |
|-----------|--|
| 2013 / 01 | Résolution sur le développement du cœur de Montréal et le centre-ville                     |
| 2013 / 02 | Résolution sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial de Montréal                  |
| 2013 / 03 | Résolution sur la qualité architecturale du nouveau pont sur le Saint-Laurent              |
| 2012 / 01 | Résolution sur les démolitions de bâtiments patrimoniaux à Montréal                        |
| 2012 / 02 | Résolution sur le Plan de développement de Montréal  |
| 2012 / 03 | Résolution sur le Plan d'aménagement et de développement métropolitain                     |
| 2012 / 04 | Résolution sur le patrimoine religieux bâti et aménagé à Montréal et au Québec             |
| 2011 / 01 | Résolution sur l'amélioration des processus en patrimoine et aménagement                   |
| 2011 / 02 | Résolution sur le soutien aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux                      |
| 2011 / 04 | Résolution sur le 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017                        |
| 2010 / 02 | Résolution sur l'urbanisme et le développement urbain à Montréal                           |
| 2010 / 03 | Résolution sur la mise en valeur du patrimoine du canal Lachine et des quartiers riverains |
| 2010 / 05 | Résolution sur la mise en valeur du patrimoine religieux et institutionnel de Montréal     |
| 2009 / 02 | Résolution sur le Plan d'urbanisme et le patrimoine à Montréal                             |

2013 / 01

Résolution sur le développement du cœur de Montréal et du centre-ville

*Considérant l'importance des quartiers centraux et du centre-ville de Montréal, entre le fleuve et le mont Royal, au point de vue de l'histoire, du patrimoine architectural, des milieux de vie et de l'identité urbaine autant que de l'économie de la métropole,*

*Considérant les pressions immobilières sur ce territoire emblématique, dont la gouvernance est divisée entre plusieurs administrations, et les défis de cohérence et d'interrondissementalité qui en découlent pour l'élaboration, l'évaluation et la réalisation de projets – privés comme publics – en fonction de leurs impacts sur l'échelle humaine, sur la viabilité du centre et sur le paysage urbain,*

*Considérant l'expérience récente et négative des démolitions sur le boulevard Saint-Laurent, l'autorisation de nombreux projets de construction de très grandes tailles ainsi que la modification massive du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie suivant un processus conforme aux lois mais inadéquat en termes de consultation pour lui assurer la légitimité compte tenu des enjeux,*

*Considérant l'intérêt de tirer des enseignements de réalisations marquantes comme la Maison Alcan inaugurée en 1983, le quartier coopératif Milton Parc, l'aménagement du Vieux Port, de l'avenue McGill Collège, du Quartier international et du pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, de plusieurs consultations publiques et d'exercices de concertation comme ceux en place dans le Vieux Montréal et sur le mont Royal,*

*L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que*

- 1. Le cœur de la métropole comprenant le centre-ville, le Vieux Montréal, le parc Jean-Drapeau, la montagne et les quartiers centraux dont le Quartier Latin, Milton Parc, Square Mile et Griffintown, soit reconnu comme secteur prioritaire de planification montréalaise et métropolitaine pour en maintenir la vitalité et l'échelle humaine et en enrichir le patrimoine et l'aménagement urbain au bénéfice de la communauté;*
- 2. Le cœur de la métropole fasse l'objet d'un exercice spécifique de planification et de consultation publique mettant à contribution les administrations municipales de Montréal et de Westmount ainsi que des arrondissements de Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, afin d'améliorer la cohérence des règles d'encadrement du développement et amener la réalisation de projets de qualité dans l'intérêt collectif; par exemple, la mise en valeur des rives du fleuve et du canal, du boulevard Saint-Laurent, de la montagne, de l'axe Guy – Côte-des-Neiges, des rues Sherbrooke et Peel ou de l'avenue des Pins.*
- 3. La gouvernance de ce territoire soit revue pour préciser les obligations des responsables municipaux et locaux envers les valeurs collectives, la promenabilité et la qualité des milieux de vie au centre-ville.*

2013 / 02

Résolution sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial de Montréal

*Considérant l'importance emblématique des édifices et des sites du patrimoine institutionnel religieux, hospitalier et académique dans l'identité de la métropole et de ses quartiers et l'intérêt collectif qu'ils*

*présentent par leur histoire, leur architecture et leur présence dans la société et dans le paysage collectif,*

*Considérant les défis importants auxquels sont exposées ces propriétés suite aux changements majeurs de vocation qu'elles connaîtront à court ou moyen terme – par exemple, les grands ensembles de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du Royal Victoria qui perdront leur usage hospitalier dès 2015 et sont inclus dans le site patrimonial du Mont-Royal déclaré par le gouvernement du Québec – et l'absence d'un processus public et transparent pour orienter et encadrer ces transformations au bénéfice de la collectivité comme l'a déjà souligné Héritage Montréal auprès des autorités gouvernementales et montréalaises,*

*Considérant l'intérêt de tirer les leçons de réalisations marquantes comme la reconversion du monastère du Bon Pasteur, de formules de partenariats comme celles illustrées à McGill Collège ou au Quartier international ainsi que de stratégies foncières utilisant certains outils comme l'emphytéose, la servitude ou la fiducie,*

*L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que*

- 1. Le gouvernement du Québec et les autorités montréalaises collaborent pour mettre en place une formule transparente de partenariat multipartite proactif pour planifier et gérer ces propriétés patrimoniales et leur reconversion dans l'intérêt collectif et le respect de leurs valeurs patrimoniales et emblématiques,*
- 2. Le gouvernement du Québec conserve ces propriétés patrimoniales dans le domaine public en renonçant spécifiquement à des objectifs uniquement financiers liés à d'éventuelles ventes de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de l'hôpital Royal Victoria au profit des projets du CHUM et du CUSM, et reconnaisse leur intérêt collectif transcendant en adoptant des mesures afin d'assurer leur mise en valeur et leur réaménagement au bénéfice de l'ensemble de la collectivité montréalaise ;*
- 3. Le gouvernement du Québec reconnaisse la nature particulière du patrimoine académique de la métropole et adapte ses programmes de soutien, notamment dans le cadre du règlement de l'entretien différé des campus de l'Université McGill et de l'Université de Montréal, et de la reconversion académique d'éléments du patrimoine institutionnel tel la maison mère des Sœurs Grises ou l'hôpital Royal Victoria.*

*Et invite*

- 4. La population de Montréal à exercer son droit d'initiative établi par la Charte de la Ville pour demander la tenue d'une consultation sur l'avenir de l'ensemble du domaine institutionnel patrimonial montréalais par l'Office de consultation publique de Montréal.*

**2013 / 03**

**Résolution sur la qualité architecturale du nouveau pont sur le Saint-Laurent**

*Considérant les annonces faites par le gouvernement du Canada de la construction d'un nouveau pont sur le Saint-Laurent pour remplacer l'actuel pont Champlain, ce qui constituera le plus grand chantier public au Canada de la décennie,*

*Considérant la lettre ouverte publiée dans Le Devoir le 6 octobre 2011 à l'initiative d'Héritage Montréal, réunissant les ordres professionnels des architectes, des ingénieurs et des urbanistes ainsi que d'autres acteurs-clés de l'aménagement et du design pour demander un concours préalable au choix des entreprises pour la construction du pont afin de réaliser un « ouvrage d'art » digne de ce nom et une référence reconnue mondialement pour le 21<sup>e</sup> siècle et,*

*Considérant les résolutions du Conseil de ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal demandant la réalisation d'un pont reflétant la reconnaissance de Montréal comme Ville UNESCO de design, notamment par la voie d'un concours international, et l'annonce d'une collaboration entre Transports Canada et la Ville de Montréal pour assurer la prise en compte des questions architecturales et paysagères dans ce projet majeur,*

*L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que :*

- 1. Les étapes de conception et de réalisation du futur pont soient clairement distinctes et dotées de processus compétitifs distincts afin que ce projet majeur bénéficie du plus haut niveau de compétence en matière de design d'architecture et de génie civil à chaque étape de sa conception, de sa réalisation et de son exploitation;*
- 2. Les autorités fédérales, québécoises, métropolitaines et montréalaises mettent en place un comité indépendant comprenant des experts de réputation internationale et des représentants de la société civile, chargé d'accompagner le projet au cours de sa réalisation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs d'excellence en matière de design architectural et structural ainsi que d'insertion dans le paysage;*
- 3. Les autorités municipales sur l'île de Montréal et sur la Rive Sud se dotent d'instruments d'urbanisme cohérents avec l'effort de conception exigé pour le nouveau pont et avec le caractère remarquable du paysage dans lequel il s'inscrira et ce, pour mettre en valeur cet ouvrage d'art, pour assurer sa bonne intégration sur leurs territoires respectifs et pour protéger la qualité des vues et du panoramas à partir de celui-ci.*

2012 / 01

Résolution sur les démolitions de bâtiments patrimoniaux à Montréal

*Considérant que le patrimoine bâti des différents quartiers de Montréal illustre son histoire et contribue à sa spécificité et qu'en conséquence, sa protection et sa revitalisation constituent des objectifs d'intérêt pour le développement de Montréal ;*

*Considérant que le manque de cohérence et de fermeté des règles traitant des démolitions sollicitées ou résultant d'un état de négligence s'oppose trop souvent à ces objectifs d'intérêt ;*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal,*

*Déplore que les autorités montréalaises, avec l'accord de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, aient ordonné la démolition plutôt que la consolidation de bâtiments patrimoniaux voisins du Monument National, boulevard Saint-Laurent, au nom de la sécurité publique, sans consultation du public et du Conseil du patrimoine de Montréal et sans projet immobilier en vue qui assurerait la restauration in situ des façades en pierre grise que le propriétaire a été obligé à démonter et entreposer,*

*Demande aux autorités de la Ville et de l'arrondissement d'obtenir des garanties formelles qui assureront le retour, la restauration et l'intégration des façades en pierre grise démontées aux abords du Monument National; par exemple, par servitude notariée, garantie bancaire ou condition préalable enregistrée à l'examen de tout projet immobilier visant cet îlot et*

*Demande que la Ville de Montréal mandate le Conseil du patrimoine pour qu'il tienne des consultations publiques afin de formuler des recommandations sur la question des démolitions, en particulier celles résultant d'un manque d'entretien, et sur le régime d'évaluation et d'autorisation des démolitions de bâtiments patrimoniaux qui seront intégrées aux outils stratégiques ou statutaires de la Ville et des arrondissements tel que le Plan de développement, le Plan d'urbanisme et les réglementations locales.*

2012 / 02

Résolution sur le Plan de développement de Montréal

*Constatant avec intérêt que la Ville de Montréal s'engage dans une démarche pour se donner un Plan de développement qui servira de base pour son futur Plan d'urbanisme et que la qualité de l'aménagement et de la vie urbaine constitueront des orientations privilégiées à cette fin,*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal appuie cette démarche en offrant la collaboration d'Héritage Montréal et en formulant les demandes suivantes :*

- a. *Que le rôle du patrimoine bâti et aménagé et d'ensembles tels que le Vieux Montréal / Havre de Montréal / canal de Lachine, le mont Royal ainsi que les propriétés et domaines du patrimoine religieux soit reconnu nommément dans le futur Plan de développement et que des orientations spécifiques pour sa protection, sa mise en valeur et, le cas échéant, sa revitalisation y soient énoncées.*
- b. *Que les principes d'excellence en développement urbain – la pertinence et la recevabilité des projets; la prise en compte du patrimoine bâti, paysager, mémoriel, archéologique et naturel ainsi que de l'urbanité; l'exemplarité du processus d'élaboration, d'évaluation et de réalisation*

*d'un projet; le facteur d'innovation et la durabilité réelle du résultat eu égard aux prochaines décennies – soient intégrés au futur Plan de développement;*

- c. Que le rôle et les conditions spécifiques du cœur de l'agglomération – territoire comprenant notamment le centre-ville, les quartiers limitrophes et certaines parties des arrondissements Ville-Marie, Sud Ouest, Plateau Mont-Royal ou Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qui reçoivent ou sont appelés à recevoir des fonctions centrales, soit reconnu spécifiquement dans cette démarche pour qu'une vision de développement pour ce territoire soit incluse au Plan de développement, tenant compte des dimensions patrimoniales, des besoins d'aménagement comme des enjeux liés à l'accueil des entreprises ou d'une diversité de résidents et d'usagers dont les familles et les organismes culturels; et*
- d. Que l'Office de consultation publique de Montréal soit mandaté pour tenir une consultation publique suivant les règles de l'art sur le projet de Plan de développement préalablement à son dépôt pour adoption par la Ville de Montréal.*

2012 / 03

Résolution sur le Plan d'aménagement et de développement métropolitain

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal,*

*Salue l'adoption d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) traitant d'aménagement, de transport et d'environnement par la Communauté métropolitaine de Montréal et son approbation par le gouvernement du Québec,*

*Souligne l'importance d'assurer par ce Plan métropolitain, la meilleure conservation, mise en valeur et revitalisation du patrimoine bâti et paysager qui distingue les différentes communautés et parties de la région métropolitaine, témoignant de la diversité de leur histoire comme de leur identité actuelle et*

*Offre aux autorités de la Communauté métropolitaine la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.*

2012 / 04

Résolution sur le patrimoine religieux bâti et aménagé à Montréal et au Québec

*Constatant l'importance des défis que représente encore les bâtiments, les ensembles aménagés ainsi que les collections du patrimoine religieux malgré les réflexions et les actions majeures de restauration menées au cours des 25 dernières années à Montréal et dans l'ensemble du Québec, notamment par la voie du Conseil du patrimoine religieux, et les résolutions et actions d'Héritage Montréal à ce sujet,*

*Constatant aussi que l'absence de stratégie et de cadre d'intervention clairs et cohérents au gouvernement du Québec comme à la Ville de Montréal et ce, malgré les projets à cet effet évoqués lors des consultations parlementaires sur la nouvelle loi sur le patrimoine culturel ou inscrits dans la Politique du patrimoine et dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui ne se sont pas encore concrétisés,*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal,*

*Note avec intérêt l'initiative de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec de former un groupe de travail spécial pour élaborer une stratégie ministérielle sur*

*le patrimoine religieux et demande que cette démarche gouvernementale serve prioritairement l'intérêt supérieur du patrimoine culturel au Québec, qu'elle aborde concrètement les outils fiscaux et financiers nécessaires pour soutenir la reconversion de ces propriétés, et qu'elle comprenne une consultation publique selon les règles de l'art,*

*Demande que la Ville de Montréal mandate le Conseil du patrimoine et l'Office de consultation publique de mener une démarche et une consultation publique sur l'avenir des bâtiments, des ensembles et des sites du patrimoine religieux à Montréal dont les recommandations seraient intégrées à son futur Plan de développement et au Plan d'urbanisme qui en suivra,*

*Offre la collaboration d'Héritage Montréal à la Ministre, aux autorités montréalaises et au Conseil du patrimoine religieux du Québec à cette fin.*

2011 / 01

Résolution sur l'amélioration des processus en patrimoine et aménagement

*Considérant les travaux engagés par la Ville de Montréal pour mettre à jour son Plan et ses règlements d'urbanisme et se doter d'un Plan de développement et les propositions de réforme majeures des lois sur le patrimoine et sur l'urbanisme au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale*

*Considérant le fait que les procédures actuelles sont complexes ou parfois perçues comme excessives ou incohérentes autant par la population que par les propriétaires ou investisseurs et l'impact que cela peut avoir sur l'atteinte d'objectifs de conservation et de mise en valeur du patrimoine et d'amélioration du paysage urbain en favorisant l'excellence des projets et l'engagement des acteurs devant des enjeux complexes actuels ou à venir,*

*Considérant les comportements de certaines institutions publiques comme le CUSM dans le dossier de l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal sur la montagne et les interrogations légitimes qu'ils suscitent dans la population quant à la cohérence des processus en place et à leur application,*

*Considérant l'intérêt de tirer des leçons de dossiers significatifs comme celui de la maison Redpath qui dure depuis 25 ans sans résolution ni exigence particulière quant au propriétaire,*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal*

*Demande que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec révisent les processus en place pour les rendre plus efficaces, plus transparents et plus cohérents dans leur application notamment au chapitre de l'évaluation de la recevabilité des projets et propositions affectant le patrimoine et l'aménagement urbains et que des consultations publiques permettent aux citoyens, associations, investisseurs ou autres intéressés à s'exprimer sur ces processus et leur application, et*

*Demande que l'évaluation préalable des paramètres acceptables de développement pour des sites ou des secteurs et de la recevabilité des projets et propositions privées ou publiques affectant le patrimoine ou l'aménagement urbain fasse l'objet d'une démarche indépendante et transparente qui pourrait être confiée à l'Office de consultation publique de Montréal ou, hors du territoire montréalais, à une instance respectant les mêmes valeurs et principes éthiques afin d'assurer la crédibilité de l'exercice aux yeux de la population.*

2011 / 02

Résolution sur le soutien aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux

*Considérant le fait qu'une très grande partie du patrimoine montréalais est constitué de bâtiments résidentiels ou commerciaux privés qui forment le tissu des quartiers et leur donnent leur personnalité,*

*Considérant le fait que les propriétaires de ces bâtiments et ceux qui investissent dans leur rénovation, reconversion ou restauration sont des acteurs de premier plan dans la protection et de mise en valeur du patrimoine urbain à Montréal et qu'à ce titre, méritent d'être reconnus comme des partenaires et accompagnés et soutenus en conséquence,*

*Considérant le 30<sup>e</sup> anniversaire en 2011 des cours de rénovation et restauration domiciliaires offerts par Héritage Montréal dans le but premier de sensibiliser, éduquer et assister ces propriétaires dans ce rôle*

*comme dans la jouissance de leur bien et le fait qu’Héritage Montréal est constamment sollicité par les propriétaires pour les accompagner dans leurs démarches,*

*Considérant l’impact positif qu’a eu l’application dans les quartiers de Montréal du Fonds du patrimoine culturel québécois mis sur pied par le gouvernement du Québec notamment pour soutenir la réalisation d’un grand nombre d’interventions visant des éléments architecturaux vulnérables dont la présence est essentielle à la personnalité du paysage urbain patrimonial,*

*Tenant compte du fait qu’une réforme est en cours au gouvernement du Québec touchant les lois sur les biens culturels et sur l’aménagement et l’urbanisme ainsi qu’un exercice d’élaboration d’un plan de développement et d’aménagement pour la région métropolitaine (Plan métropolitain où se trouve une concentration remarquable de bâtiments patrimoniaux,*

#### *Héritage Montréal*

*Demande que le gouvernement du Québec maintienne, pérennise et accroisse le financement adéquatement le Fonds du patrimoine culturel québécois et que sa gestion avec la Ville de Montréal se poursuive selon le modèle actuel qui a su démontrer son efficacité en terme de soutien à des travaux de restauration et de valorisation du patrimoine urbain*

*Demande que les gouvernements, les autorités métropolitaines et les administrations municipales mettent en œuvre des mesures incitatives ou autrement positives, en particulier de nature fiscale pour compléter les programmes de subvention actuels en intégrant de telles mesures dans les réformes législatives et les exercices de planification régionale en cours et*

*Offre aux autorités sa disponibilité et son expertise pour collaborer à l’élaboration et la réalisation de mesures de facilitation et d’accompagnement à l’intention des propriétaires de bâtiments patrimoniaux.*

2011 / 04

Résolution sur le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017

*Considérant que des activités et projets sont déjà en préparation pour souligner en 2017 le triple anniversaire du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Ville-Marie qui est devenue Montréal, du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne et du 50<sup>e</sup> anniversaire d’Expo 67,*

*Considérant qu’il est pertinent et conforme aux vœux des organisateurs de ces célébrations de tirer parti de ces anniversaires pour créer un héritage utile à Montréal comme ce fut le cas il y a 25 ans en 1992 avec le réaménagement du Vieux Port et des îles et la création de Pointe-à-Callière et que l’on constate actuellement que le milieu du patrimoine ne dispose pas à Montréal de lieux qui lui permettent de participer pleinement au développement de la métropole,*

*Considérant aussi l’intérêt et le travail d’Héritage Montréal pour assurer une plus grande reconnaissance du patrimoine de l’ère moderne et, en particulier, de celui d’Expo 67 ce qui s’est traduit par notre demande de classement d’Habitat 67 à laquelle le gouvernement du Québec acquiesça,*

*Héritage Montréal demande*

*Que les autorités montréalaises en collaboration avec le milieu et avec les gouvernements, notamment le gouvernement du Québec, engage une démarche en vue de créer une Maison du Patrimoine à Montréal pour 2017,*

*Que les autorités fédérales attribuent une désignation patrimoniale à Habitat 67, une réalisation d'une société fédérale et l'une des constructions les plus emblématiques d'Expo 67 et des célébrations du centenaire de la Confédération, comme ensemble architectural particulièrement significatif et qu'elles collaborent activement avec les résidants, les autorités montréalaises et québécoises et les organismes intéressés pour en assurer la conservation, la mise en valeur et la reconnaissance nationale et internationale qui lui est due,*

*Que les projets envisagés pour souligner le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Ville-Marie / Montréal dans le centre de la métropole – le parc Jean-Drapeau ou le secteur du Havre, par exemple – comme dans les autres quartiers fassent l'objet d'un examen préalable de leurs impacts sur le patrimoine et sur l'aménagement en donnant à la population et au Conseil du patrimoine de Montréal l'occasion de s'exprimer à leur propos avant la prise de décision dans le respect des cinq principes d'excellence en développement urbain adoptés et promus par Héritage Montréal et*

*Offre sa pleine collaboration aux différentes autorités et aux responsables des célébrations de 2017 pour faire de ce rendez-vous historique, une occasion de mettre en valeur le patrimoine de la métropole, notamment le legs de l'Exposition universelle de 1967 dont Habitat 67, et d'enrichir le patrimoine montréalais d'intervention dont bénéficieront les générations actuelles et futures.*

2010 / 02

Résolution sur l'urbanisme et le développement urbain à Montréal

*Considérant que la protection et la mise en valeur du patrimoine et du paysage urbains exigent l'application efficace, rigoureuse et cohérente d'orientations et de règles exprimées par des outils comme le Plan d'urbanisme de Montréal (2004) et la Politique du patrimoine de Montréal (2005) appliqués par des équipes dotées de l'expertise et de l'autonomie pour ce faire, tant au niveau local que municipal ou métropolitain, dans le but d'assurer la réalisation de projets pertinents et de qualité dans l'intérêt collectif;*

*Considérant que depuis l'adoption par l'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal du 4 juin 2009 d'une résolution demandant le rétablissement d'un Service d'urbanisme de Montréal et le début des travaux de mise à jour du Plan d'urbanisme avec l'Office de consultation publique, l'administration de Montréal et plusieurs arrondissements se sont engagés dans ce sens;*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal adopte ces 5 principes d'excellence pour améliorer le modèle montréalais de développement urbain et propose qu'ils soient diffusés, notamment auprès des autorités et des investisseurs :*

- 1. Pertinence et recevabilité et des projets en fonction de l'intérêt urbain;*
- 2. Prise en compte véritable du patrimoine – construit, paysager, mémoriel, archéologique, naturel – et du contexte urbain;*
- 3. Exemplarité du processus de conception et d'évaluation du projet par le promoteur et par les autorités*
- 4. Dimension créative et innovation du projet comme modèle inspirant;*
- 5. Apport durable du projet au patrimoine et aux qualités du milieu urbain dans le temps présent et dans l'avenir (horizon de 25 ans).*

2010 / 03

Résolution sur la mise en valeur du patrimoine du canal Lachine et des quartiers riverains

*Considérant la valeur historique exceptionnelle du canal Lachine et du territoire urbain qu'il traverse dans l'histoire montréalaise et nationale, notamment celle de l'industrialisation comme en témoignent de nombreux bâtiments patrimoniaux, sites archéologiques et éléments du paysage urbain du secteur ;*

*Considérant les importants défis associés à la sauvegarde et à la revitalisation de ce patrimoine dans une perspective cohérente de développement urbain, comme l'illustrent les cas problématiques du complexe abandonné de l'ancienne Canada Malting Ltd., ou les conflits entourant le projet de reconstruction du complexe Turcot ;*

*Considérant les leçons à tirer de projets exemplaires de revitalisation du patrimoine industriel, des actions de sensibilisation et d'animation menées par Parcs Canada ou des exercices de concertation locale ;*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande que*

- L'ensemble du territoire associé au Canal de Lachine soit l'objet d'un exercice cohérent de planification et de mesures concrètes pour assurer son développement et la revitalisation de son patrimoine, notamment industriel;*

- Cet exercice tient compte des différentes échelles en présence dans le secteur pour les réconcilier dans une perspective d'avenir, et

*Le secteur et sa revitalisation soient inscrits comme priorités dans les documents officiels de planification (Plan d'urbanisme de Montréal, Schéma d'agglomération, Plan métropolitain d'aménagement et de développement)*

2010 / 05

Résolution sur la mise en valeur du patrimoine religieux et institutionnel de Montréal

*Considérant l'importance des bâtiments et des sites du patrimoine religieux et institutionnel dans l'identité et dans le paysage vivant de la métropole et de ses quartiers et les pressions ou l'abandon auxquels ils sont de plus en plus exposés;*

*Considérant que le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, malgré leurs engagements, ne semblent pas avoir adopté ni publié de stratégie intégrée pour faire face aux menaces et aux défis qui pèsent sur ce patrimoine comme le démontre le traitement à la pièce de plusieurs dossiers dont celui de l'église Très Saint-Nom de Jésus à Maisonneuve et de son patrimoine artistique majeur (peintures, orgues),*

*L'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande*

- *Que le Gouvernement du Québec tienne des consultations spécifiques, adopte et mette en œuvre une stratégie nationale et transparente sur le patrimoine d'origine religieuse comprenant la publication des critères d'évaluation patrimoniale et des mesures incitatives pour amener et soutenir des projets respectueux des valeurs patrimoniales de ces biens,*
- *Que la Ville de Montréal se dote d'une stratégie semblable dans le cadre de la mise à jour de son Plan d'urbanisme et de sa Politique du patrimoine.*

*Considérant que la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain commande l'application efficace, rigoureuse et cohérente de principes et de règles d'urbanisme pour s'assurer de projets de qualité,*

*l'Assemblée générale des membres d'Héritage Montréal demande à la Ville de Montréal de :*

- rétablir un véritable Service d'urbanisme doté des ressources professionnelles adéquates et de l'autonomie nécessaire;*
- confier à ce Service la mise à jour quinquennale du Plan d'urbanisme de 2004 et de mandater l'Office de consultation publique d'en organiser les consultations;*
- mettre en place un mécanisme public pour vérifier en amont la recevabilité des projets d'aménagement public ou privés;*
- mettre en place des incitatifs fiscaux et une stratégie foncière pour aider à préserver les biens patrimoniaux et à réaliser des projets de mise en valeur du patrimoine.*

## **Annexe 2**

### **Lettre ouverte conjointe sur l'art public à Montréal**

(publiée dans Le Devoir, 23 janvier 2013)

#### **Place à l'art public à Montréal!**

*On assiste présentement à une prise de conscience générale sur l'importance de l'art public dans notre cité. Il était grand temps.*

*Malgré des décennies d'investissement privé ou public par des citoyens, des institutions, des entreprises, la Ville de Montréal et les gouvernements, nous avons été collectivement avares pour ce qui est de mettre en valeur et de développer notre art public ainsi que de nous donner de nouvelles œuvres à la hauteur de notre stature de métropole culturelle.*

*C'est d'autant plus paradoxal que notre patrimoine bicentenaire d'art public témoigne d'une longue action montréalaise. Pensons au premier Symposium international de sculpture en Amérique du Nord sur la montagne en 1964, aux œuvres de Pellan ou de Moore intégrées fièrement aux projets immobiliers du centre-ville ou au foisonnement d'art public associé à Expo 67 et à la construction du métro. Nous sommes devenus une ville de créateurs, avide d'expression culturelle dans l'espace public. Pourtant, nous avons très peu d'œuvres qui, à l'exemple de Cloud Gate à Chicago, participent à l'identité et au rayonnement de la cité en interpellant citoyens et visiteurs.*

*L'intérêt actuel pour l'art public ouvre trois champs d'action. Le premier est l'entretien des œuvres existantes par la mise en place urgente d'un fonds et d'un financement récurrent pour soutenir les responsables et propriétaires – privés ou publics – dont les ressources sont malheureusement insuffisantes.*

*Le second est celui d'une réflexion sur la mise en valeur de certaines œuvres emblématiques dont le Calder d'Expo 67, le Moore de la CIBC, le Roussil près du Silo numéro 5 et Agora de Charles Daudelin.*

*Le troisième, et le plus structurant à long terme, est de tirer parti de l'intérêt grandissant du secteur privé à investir dans l'art public. Déjà en 2008, la Ville de Montréal avait invité les grandes entreprises à réserver jusqu'à 10 % des budgets des projets privés pour des œuvres marquantes. La conjoncture économique difficile nous a ralentis, mais il faut relancer cela.*

#### **Enrichir et faire rayonner Montréal**

*Au centre-ville et dans les quartiers, l'art public enrichit notre montréalité, y compris en amenant des débats comme celui entourant la mise en valeur de la Joute de Jean-Paul Riopelle, aujourd'hui sur un espace conçu avec talent pour elle. Le développement de l'art public demandera des balises pour guider les décisions. À cette fin, nous proposons les cinq principes suivants et invitons les autorités, les entreprises, les artistes et les autres forces vives du développement urbain à y adhérer.*

**Premièrement, l'identité :** *l'art public participe à l'espace public et contribue à la dimension culturelle et créative du tissu urbain en y apportant un sens nouveau. Les œuvres, leur emplacement et leur relation avec l'environnement urbain existant ou en devenir doivent contribuer à l'identité urbaine du cadre de vie.*

**Deuxièmement, l'accessibilité :** l'art public est, par définition, public. Visuellement et physiquement, il doit être accessible pour rapprocher art et citoyens. Il est donc primordial d'en assurer et d'en améliorer l'accessibilité par l'installation, la mise en valeur et l'entretien d'une œuvre autant que par la qualité des aménagements qui la reçoivent et invitent le public à l'apprécier.

**Troisièmement, l'urbanité :** l'art public participe à l'espace collectif par le sens qu'il apporte. La pertinence et la qualité des interventions en art public sur le domaine public, institutionnel ou privé ainsi que leur prise en compte du contexte urbain sont nécessaires pour assurer une contribution véritable à l'urbanité.

**Quatrièmement, la pérennité :** l'art public doit être un projet urbain durable. Au-delà des discours, il faut de vraies ressources financières pour enrichir, entretenir et mettre ce patrimoine en valeur en respectant l'intégrité des œuvres. Il ne peut y avoir d'investissement public, privé ou communautaire en art public sans programme d'entretien doté de budget et d'expertise adéquats.

**Cinquièmement, la collectivité :** l'art public participe à la vie collective. Depuis des générations, il résulte de la mobilisation collective par voie de souscriptions citoyennes ou d'actes généreux de mécénat et par les programmes gouvernementaux qui, au même titre que les artistes, méritent la reconnaissance collective.

La stratégie pour développer Montréal en véritable métropole culturelle internationale préconise des investissements majeurs et récurrents en art public. Nous rappelons cet engagement collectif et encourageons les autorités publiques, les institutions, les entreprises et les mécènes à appliquer ces principes pour le réaliser.

Il faut traiter dignement et mettre en valeur notre riche patrimoine d'œuvres et d'art public et, à cet effet, mener les réflexions et consultations pour poser des gestes aussi nécessaires qu'inspirants. Plus qu'un témoin chargé d'une puissance évocatrice, ce patrimoine nous lance le défi d'incarner dans l'espace réel, avec les artistes et le génie du lieu montréalais, l'ambition de la métropole culturelle vivante.

Dinu Bumbaru  
Directeur des politiques, Héritage Montréal

Michel Leblanc  
Président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Alexandre Taillefer  
Associé principal, XPND Capital